

## Réglementation tarifaire de la Crèche Au P'tit Château

Valable à partir de : 1<sup>er</sup> août 2020

La présente réglementation s'applique à tous les enfants, qu'ils soient au bénéfice de bons de garde ou non.

### Frais de prise en charge

Durée de prise en charge	Enfants jusqu'à 12 mois	Enfants d'âge préscolaire	Supplément pour enfants présentant des besoins particuliers*
Journée entière ou 20% (8 à 12 heures)	157.00	107.00	+ 50.00
Matin ou après-midi avec repas de midi ou 15% (5 à 8 heures)	117.75 75 %	80.25	+37.50
Demi-journée ou 10% (2 à 5 heures)	78.50 50 %	53.50	+25.00

\* Si les frais de prise en charge sont nettement plus élevés que le forfait pour frais de garde extraordinaires, le prix est fixé individuellement.

### Prix des prestations non comprises dans les frais de prise en charge

Prestation	Prix
Repas de midi	7 francs
Goûter (matin)	3 francs
Goûter (après-midi)	3 francs

Bévilard, le 2 avril 2020

**COMMUNE MIXTE DE VALBIRSE**

Le Président :

Jufer Jacques-Henri

Le Secrétaire :

Lenweiter Thierry